



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/03/2023

RESULTAT DU VOTE
Présents ou représentés : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
n° CA 2023 – 48

*Compte rendu des décisions prises par le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Institut Maurice Hauriou)*

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 10 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Article unique :

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 14/03/2023
DELIBERATION n° CA 2023 - 48
Compte rendu des décisions prises par M. le président
en application des délégations consenties par le conseil d'administration
(Institut Maurice Hauriou)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
01/02/2023	Autres contrats, conventions, accords	9310000847	CONVENTION PORTANT VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAUSE, PILOTE PAR LE COLLEGE DE FRANCE
	Choisissez un élément.		
	Choisissez un élément.		